

GEBERIT AQUACLEAN CAMA

# GARANTIE

# CLIENT FINAL

La garantie client final suivante («garantie») intervient en plus de la garantie légale pour vices cachés de votre partenaire contractuel et ne l'affecte pas. Les droits découlant de la garantie légale pour vices cachés peuvent être exercés gratuitement et indépendamment de la présente garantie. Ils ne sont pas limités par la présente garantie.

La présente garantie n'est valable que pour le Geberit AquaClean Cama, qui est identifié par le numéro de fabrication Geberit («produit»).

La garantie n'est accordée que si le produit a été installé dans certains pays. Vous trouverez une liste de ces pays à la dernière page du mode d'emploi («liste»). La garantie est accordée par la société Geberit compétente pour le pays dans lequel le produit a été installé («Geberit»). Pour les produits installés en Suisse ou au Lichtenstein, il s'agit de Geberit Vertriebs AG. Les coordonnées et l'adresse web de Geberit se trouvent également sur la liste.

**1. Geberit garantit pour le produit vis-à-vis du client final que le produit ne présente pas de défaut du matériau ou de fabrication. La garantie est valable pour une durée de deux ans à compter de la date d'achat du produit, à condition que le client final remplisse et envoie le formulaire de garantie sur le site web de Geberit dans un délai de 90 jours à compter de la date d'achat («durée de la garantie»). La garantie a l'étendue suivante:**

- en cas de défaut du matériau ou de fabrication, Geberit prend en charge gratuitement la réparation ou le remplacement des pièces défectueuses par un service après-vente mandaté par Geberit pendant la durée de la garantie.

**2. Toute autre prétention de la part du client final vis-à-vis de Geberit est exclue de la présente garantie.**

**3. Les prétentions en garantie ne sont recevables que dans les conditions suivantes:**

- si le produit était neuf ou à l'état neuf, non utilisé et non endommagé lors de son acquisition par le client final;
- si le produit a été installé et mis en service par le client final en suivant les instructions du mode d'emploi;
- si aucune modification n'a été apportée au produit, en particulier si aucune pièce n'a été retirée ou remplacée, ou si aucune installation supplémentaire n'a été ajoutée;
- si le défaut du produit n'a pas été causé par une installation ou une utilisation inappropriée, ou encore par un entretien ou une maintenance insuffisants.

**4. Pour faire valoir les droits découlant de la présente garantie, il suffit d'en informer Geberit par écrit ou oralement aux coordonnées indiquées dans la liste ou sur la page de démarrage de Geberit et de présenter un justificatif d'achat spécifiant la désignation du produit ainsi que la date d'acquisition. Les informations suivantes doivent au moins être jointes au message:**

- le nom, l'adresse et l'adresse e-mail du client ayant acheté le produit; la raison sociale et le numéro de téléphone peuvent être indiqués en option;
- le modèle et le numéro de fabrication du produit;
- des informations sur les défauts du matériau ou de fabrication du produit.

**5. La présente garantie est exclusivement soumise au droit du pays dans lequel le produit a été installé. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue. Dans la mesure où le client est un commerçant, une personne morale de droit public ou un patrimoine de droit public, le tribunal compétent pour tous les litiges découlant des rapports contractuels entre le client et le fournisseur est le siège de Geberit.**